

## Procès-verbal

**Séance du 11 avril 2024**

### **Date, heure de la séance, composition de l'assemblée**

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire.

**Présents :** M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, M. LE GARGASSON Gwénaël, M. CHEVILLON Jérôme, Mme TANGUY Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, Mme ALLAIN Aurore, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, Mme MOQUET Louise, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

**Excusés ayant donné procuration :** Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle à M. LE BARH Ludovic, Mme TRIONNAIRE Josiane à Mme ALLAIN Aurore, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme FAVENNEC Gaëlle à Mme GOUPIL Françoise

### **Nombre de membres**

- Afférents au conseil municipal : 23
- Présents : 19

**Date de la convocation :** 5 avril 2024

**Date d'affichage :** 5 avril 2024

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture du Morbihan le : 16 avril 2024

et publication ou notification du : 16 avril 2024

**A été nommée secrétaire :** Mme MOQUET Louise

### **I- Objet des délibérations**

- 1 - Budget principal - Vote du budget primitif 2024
- 2 - Budget annexe dynamisation économique - Vote du budget primitif 2024
- 3 - Budget annexe Lotissement le chemin de l'étang - Vote du budget primitif 2024
- 4 - Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024
- 5 - Subvention versée au budget annexe du CCAS - Exercice 2024
- 6 - Subvention versée au budget annexe dynamisation économique - Exercice 2024
- 7 - Participations financières aux établissements scolaires - Année 2024
- 8 - Contrat d'association avec l'école privée Notre-Dame de la Croix - Année 2024
- 9 - Conventions avec Morbihan énergies - Lotissement le chemin de l'étang, rue du Pont Morio
- 10 - Demande de fonds de concours - Création d'une piste cyclable
- 11 - Demande de subvention départementale - Création d'une piste cyclable
- 12 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine

13 - Modification de la durée hebdomadaire de service

14 - Demande de subvention départementale - Programme de Solidarité Territoriale 2024 -  
Acquisition d'un véhicule

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

**2024-03-01 - Budget principal - Vote du budget primitif 2024**

Délibération présentée par Gérard SALOMON

Le projet de budget principal primitif 2024 s'élève globalement à 5 013 908 € dont :

- section de fonctionnement : 2 771 908 €
- section d'investissement : 2 242 000 €.

Son contenu est le suivant :

Section de fonctionnement

Chap.	Libellés	Prévisions 2024
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 771 908,00</b>
011	Charges à caractère général	630 000,00
012	Charges de personnel & assim.	1 500 000,00
014	Atténuation de produits	31 560,00
65	Autres charges de gestion	405 000,60
66	Charges financières	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux provisions	1 005,00
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements)	103 342,40
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 771 908,00</b>
70	Prod. Des services & domaines	280 000,00
73	Impôts & Taxes	1 774 307,40
74	Dotations & participations	658 000,60
75	Autres produits de gestion	35 000,00
013	Atténuation de charges	22 000,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00

Section d'investissement

Chap.	Libellés	Total 2024
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>1 785 000,00</b>
20	Etudes Dévelopmt comm. & Logiciels	42 000,00
204	Subventions d'équipement versées	43 000,00
21	Imm. Corpor. : terrains, matér. Mobil. Outill.	200 000,00
23	Imm. en cours : bâtiments, voirie	1 500 000,00

<b>Dépenses financières</b>		<b>457 000,00</b>
16	Remboursement du capital	457 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 242 000,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>1 988 657,60</b>
13	Subventions d'équipement	759 493,00
16	Emprunts	1 229 164,60
<b>Recettes financières</b>		<b>150 000,00</b>
10	FCTVA - TA	150 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>103 342,4</b>
040	Opérations d'ordre (Dotations aux amort.)	103 342,40
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 242 000,00</b>

#### Décision

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre,

**Article 1<sup>er</sup>** : adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 ;

**Article 2** : précise que les crédits sont votés par chapitre ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget principal primitif.

#### **Gérard GUILLERON**

*On a vu de grands écarts entre l'alloué et le réalisé en 2023, notamment pour les charges à caractère général. Alloué 2023 : 612 000 €. Réalisé : 604 000 €. Et on passe en 2024 à 630 000 €. On aurait pu rester à 612 000 €.*

#### **Alban MOQUET**

*La seule différence entre les deux, c'est l'énergie. On avait des tarifs bloqués avec Morbihan énergies et cette année on n'est plus en tarifs bloqués. Il y a eu un contrat avec Total énergies et on n'a plus du tout les mêmes prix. Ils sont bien plus élevés. Et si vous regardez votre facture d'électricité, vous verrez que chez vous aussi, vous payez beaucoup plus cher.*

**Gérard GUILLERON**

*Il ne s'agit pas de cela.*

**Alban MOQUET**

*Il y a l'énergie dans les charges à caractère général.*

**Gérard GUILLERON**

*Je sais qu'il y a l'énergie dedans. L'alloué 2023 s'élevait à 612 000 €, le réalisé représente 604 000 € et on passe à 630 000 €.*

**Alban MOQUET**

*C'est un budget primitif.*

**Gérard GUILLERON**

*Prévisionnel.*

**Alban MOQUET**

*Ça ne veut pas dire qu'on va tout dépenser. Nous sommes dans l'incertitude des contrats d'énergie. Aujourd'hui, c'est au jour le jour par rapport à l'indexation du coût de l'énergie, on est obligés de prendre des précautions.*

**Gérard SALOMON**

*On inscrit des crédits par prudence.*

**Gérard GUILLERON**

*Charges de personnel. Le réalisé 2023 est de 1 375 449 €. Vous passez les dépenses prévisionnelles à 1 500 000 € pour 2024. Il y a quand même un écart important.*

**Alban MOQUET**

*En 2023, Alain LAMY a quitté la collectivité. Aujourd'hui, nous avons quelqu'un. Il faut bien le payer. La différence se trouve là.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Lors de la commission finances, on nous a dit que dans la colonne du réalisé, il y avait des erreurs.*

**Alban MOQUET**

*Je vous explique au fur-et-à-mesure. On trouve tout à fait légitime que vous posiez des questions.*

**Gérard GUILLERON**

*Pour les charges de gestion, on avait alloué 405 617 € en 2023. Le réalisé représente 362 000 € et vous restez en prévision haute à 405 000 € en 2024. Je pense qu'on aurait pu proposer un peu moins, pour peut-être mettre de l'argent ailleurs. Et puis, pour les charges financières, vous inscrivez 100 000 € en 2024, alors que le réalisé 2023 représente 95 195 €. Je me pose des questions.*

**Alban MOQUET**

*Ce sont les lignes de trésorerie, les intérêts de la dette.*

**Gérard GUILLERON**

*On y reviendra. Opérations d'ordre : 40 000 € alloués. Dépenses : 132 000 €. Là, on fait carrément le grand écart. C'est énorme comme différence sur des opérations d'ordre.*

**Gérard SALOMON**

*On a repris tous les amortissements qui n'étaient pas réalisés. Avec les nouvelles règles comptables, on a la possibilité de reprendre les amortissements. On a refait toutes les écritures pour être conformes avec la nouvelle nomenclature. Avant, il n'y avait pas autant d'amortissements. C'est aussi simple que cela.*

**Gérard GUILLERON**

*Très bien. Pour les recettes, nous sommes passés de 244 000 € prévus à 293 000 €. Donc un écart de 49 000 €. Vous avez beaucoup de recettes. Cela vient des impôts ? On n'augmente pas les taux, mais les impôts augmentent tout de même.*

**Alban MOQUET**

*Services et domaines ou impôts et taxes ? Cela veut dire que des gens sont arrivés à Monterblanc. Tout simplement.*

**Gérard GUILLERON**

*Oui. Grâce à nous.*

**Alban MOQUET**

*Ça, c'est la meilleure.*

**Gérard GUILLERON**

*Non. C'est le travail qui a été fait en amont. Vous avez trouvé une mairie bien tenue.*

**Alban MOQUET**

*M. GUILLERON, si vous voulez, grâce à vous un peu. Vous avez été Maire. On fait marcher la commune comme vous l'avez fait.*

**Gérard GUILLERON**

*Peut-être pas de la même façon. Je continue. Excusez-moi de vous embêter. On est là pour ça. Produits exceptionnels. Alloué : 2 500 €. Réalisé : 94 625 €. Encore un écart de 92 125 €.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*J'avais posé la question en commission. Il s'agit de la vente de biens.*

**Gérard GUILLERON**

*En section d'investissement, étaient inscrits 1 515 600 €. Encore un écart important. Ce n'est pas rien. Donc vous avez réalisé des choses qui n'étaient pas prévues au programme. Une somme de 1 785 000 € est inscrite en 2024. Vous avez beaucoup plus de dépenses, mais en recettes, vous en avez beaucoup moins : 759 493 €.*

**Alban MOQUET**

*On a fait moins d'investissements, on a moins de subventions. Cela fait deux ans qu'on calme les investissements, pour mieux réguler la dette. C'est pour cela que l'on fait des bons chiffres. On fait un bon excédent. L'année dernière, on a fait des excédents comme jamais auparavant. Et cette année, on en fait plus.*

**Gérard GUILLERON**

*Ça, c'est de l'effet d'annonce.*

**Alban MOQUET**

*Ce n'est pas de l'effet d'annonce.*

**Gérard SALOMON**

*On dirait que ça vous agace.*

**Gérard GUILLERON**

*Cela ne nous agace pas.*

**Gérard SALOMON**

*M. GUILLERON, ce ne sont pas des effets d'annonce. Ce sont les chiffres. Les excédents sont passés de 565 000 € à 645 000 €.*

**Gérard GUILLERON**

*Je suis dans votre budget prévisionnel. Je ne suis pas dans vos résultats. 1 827 000 prévus en 2023. Vous avez réalisé 1 028 000 €. Cela fait pratiquement 800 000 € de recettes en moins. Je ne dis pas de bêtises. Ce sont vos chiffres. Cette année, vous avez prévu un peu plus que l'année passée.*

**Alban MOQUET**

*Les recettes en moins, ce sont les subventions en moins, puisqu'on n'a pas fait de bâtiments. Vous faites un bâtiment, vous avez des subventions. Vous ne faites pas de bâtiments, vous n'avez pas de subventions. Si ce sont des recettes en moins, ce sont aussi des dépenses en moins.*

**Gérard GUILLERON**

*Ce n'est pas possible. Il y a une lacune quelque part. Je vois des dépenses d'investissement de 2 169 000 €. Cela fait un écart de 653 408 €. Et en recettes, vous avez 799 000 € de moins.*

**Alban MOQUET**

*C'est un budget prévisionnel. Nous aurons les analyses de l'exercice 2023 au mois de juin. En plus on aura sans doute une analyse de la DGFIP. Aujourd'hui, on est contents de nos résultats, puisqu'on est excédentaires et qu'on va baisser la durée de remboursement en nombre d'années. C'est du factuel.*

**Gérard GUILLERON**

*Vous avez baissé votre capacité à rembourser après avoir remboursé un prêt par anticipation.*

**Alban MOQUET**

*Oui, mais pourquoi ? Dites pourquoi, M. GUILLERON ?*

**Gérard GUILLERON**

*Je ne sais pas. C'est votre problème.*

**Alban MOQUET**

*Je vais vous dire pourquoi. C'est du FCTVA qui n'avait pas été remboursé par vos soins. On a remboursé en anticipation. On s'est mis dans le rouge volontairement pour rembourser un emprunt de FCTVA que vous n'aviez pas remboursé pour l'école. Ça nous a mis dans le rouge en 2022.*

**Gérard GUILLERON**

*Le FCTVA, vous l'encaissez bien aujourd'hui ?*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Il n'y avait pas obligation de rembourser.*

**Alban MOQUET**

*Vous n'êtes pas honnête du tout. On va passer au vote.*

A la majorité (pour : 18 - contre : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL - abstentions : 0)

**2024-03-02 - Budget annexe dynamisation économique - Vote du budget primitif 2024**

Délibération présentée par Alban MOQUET

Le projet de budget primitif « dynamisation économique » 2024 (budget H.T.) s'élève globalement à 127 810,00 € :

- section de fonctionnement : 73 310,00 €
- section d'investissement : 54 500,00 €.

Son contenu est le suivant :

Chap.	Section de fonctionnement HT	BP 2024
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>73 710,00</b>
011	Charges à caractère général	3 000,00
65	Autres charges de gestion	10,00
66	Charges financières	16 200
023	Virement à la section d'investissement	54 500
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>73 710,00</b>
73	Impôts & Taxes	100,00
74	Dotations et participations	33 710
75	Autres produits de gestion	39 900

Chap.	Section d'investissement	BP 2024
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>5 000,00</b>
21	Imm. Corpor. : terrains, matér. Mobil. Outill.	5 000,00
<b>Dépenses financières</b>		<b>49 500,00</b>
16	Remboursement du capital	49 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>54 500,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>54 500,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	54 500,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>54 500,00</b>

**Décision**

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de budget primitif du budget « dynamisation économique » pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre,

**Article 1<sup>er</sup>** : adopte le budget primitif du budget « dynamisation économique » de l'exercice 2024 ;

**Article 2** : précise que les crédits sont votés par chapitre ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif « dynamisation économique ».

**Gérard GUILLERON**

*Je vois un virement de la section de fonctionnement. Donc la section de fonctionnement fait un virement au budget dynamisation économique de l'ordre de 54 500 €.*

**Alban MOQUET**

*De 33 710 €.*

**Gérard GUILLERON**

*Virement de la section de fonctionnement : 54 500 €.*

**Alban MOQUET**

*Le virement du budget principal est de 33 710 €.*

**Gérard GUILLERON**

*Il y a une erreur, alors, qui vient de la différence entre 54 500 et 33 710. Il y a un delta de 21 000 €.*

**Alban MOQUET**

*Le delta sur le budget dynamisation économique est de 13 000 €.*

**Gérard GUILLERON**

*On est un peu paumés avec ces chiffres. Ce n'est pas de mon fait.*

**Alban MOQUET**

*Pour dire les choses réellement sur ce budget...*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*C'est vrai qu'on a de quoi être perdus.*

**Alban MOQUET**

*Je vous donne la clarté du système. On est déficitaires de 13 000 € sur ce budget-là pour une raison très simple : pendant quelques mois en 2023, on n'a pas eu de locataires dans le grand logement et dans le studio. On a maintenant deux locataires. On a des rentrées d'argent que l'on n'avait pas. De plus, on a aménagé un nouvel appartement qui sera prêt à la location mi-mai. Dès que l'on aura ce prochain loyer, on reviendra à l'équilibre. Sur l'année 2024, les trois logements seront loués.*

**Gérard GUILLERON**

*J'aimerais avoir un éclaircissement tout de même sur ces deux montants de 54 500 € et de 33 710 €. Ce budget annexe est déficitaire. On nous a toujours dit que les loyers auraient servi à amortir l'achat du bien. Comme on l'a dit, l'amortissement se fera certainement sur de très longues années.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Une durée de sept était évoquée.*

**Alban MOQUET**

*Il y a deux choses. il y a un calcul très simple. On a acheté le bien...*

**Gérard GUILLERON**

*Très cher.*

**Alban MOQUET**

*On a des loyers qui permettent de rembourser. Si on ne l'avait pas acheté, nous aurions été obligés de l'acheter plus tard, au moment de la réalisation du centre-bourg. Le produit aurait augmenté. Les prix du foncier ont encore augmenté. Pour l'instant, on rembourse. Dès que nous réaliserons le centre-bourg, nous aurons déjà remboursé une partie du bien. En l'achetant au dernier moment, nous aurions tout payé cash. Cela nous permet, par les loyers, de rembourser une partie du produit et de nous coûter moins cher in fine. Voilà pourquoi on l'a fait.*

**Gérard GUILLERON**

*Nous n'étions pas obligés d'acheter le bien.*

**Alban MOQUET**

*On n'est jamais obligés d'acheter.*

**Gérard GUILLERON**

*Il y a des investisseurs privés qui font mieux que les municipalités.*

**Alban MOQUET**

*M. GUILLERON, on a fait ce choix-là. Vous avez acheté des choses. On n'est pas d'accord là-dessus. On ne va pas en reparler.*

**Gérard GUILLERON**

*Ce n'est pas tout à fait notre mode de fonctionnement.*

**Alban MOQUET**

*Quand on a une opposition, on ne s'attend pas à ce qu'elle ait la même politique de gestion d'une commune.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*C'est aussi notre rôle de dire les choses, de donner un avis. On a le droit de le faire.*

**Alban MOQUET**

*On l'entend votre avis. Je vous ai expliqué notre démarche. On pense que c'est la bonne parce que in fine, cela va nous coûter moins cher.*

**Gérard SALOMON**

*En plus de l'amortissement expliqué par M. MOQUET, il y a la vente des trois appartements par la suite, qui devrait solder l'ensemble.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Sur une durée de sept ans ?*

**Alban MOQUET**

*Il n'y a pas de délai. Les appartements nous appartiennent. On n'a pas de portage dessus. Au tout début, on avait pensé acheter ce bien avec un portage. On ne l'a pas fait. On l'a acheté avec nos finances.*

**Gérard GUILLERON**

*L'EPF ne voulait pas le porter.*

**Alban MOQUET**

*Pas du tout. C'est nous qui avons décidé de faire autrement.*

**Gérard GUILLERON**

*Je dois avoir de mauvaises infos alors...*

**Alban MOQUET**

*On n'a pas mis l'EPF dans la boucle.*

**Gérard GUILLERON**

*Je tiens l'information de l'EPF quand même.*

**Alban MOQUET**

*Vous êtes mieux informés que nous alors. On va passer au vote.*

A la majorité (pour : 18 - contre : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL - abstentions : 0)

**Gérard GUILLERON**

*Je rappelle que les budgets prévisionnels doivent être sincères.*

**Alban MOQUET**

*Tous à fait. On est bien d'accord là-dessus. Ils sont tout à fait sincères.*

**Gérard GUILLERON**

*Parfait.*

**2024-03-03 - Budget annexe Lotissement le chemin de l'étang - Vote du budget primitif 2024**

Délibération présentée par Louise MOQUET

Le projet de budget annexe primitif 2024 « Lotissement le chemin de l'étang » s'élève globalement à 119 510 €.

Son contenu est le suivant :

Chap.	Section de fonctionnement HT	Prévisions 2024
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>119 510,00</b>
011	Charges à caractère général	118 500,00
65	Autres charges de gestion	10,00
66	Charges financières	1 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>119 510,00</b>

042	Opérations d'ordre	119 510,00
<b>Chap.</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Prévisions 2024</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>119 510,00</b>
040	Opérations d'ordre	119 510,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>119 510,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>119 510,00</b>
16	Emprunts	119 510,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>119 510,00</b>
<b>Décision</b>		
Le conseil municipal,		
Sur proposition de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;		
Vu le code général des collectivités territoriales ;		
Considérant le projet de budget primitif « Lotissement le chemin de l'étang » pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;		
Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre,		
<b>Article 1<sup>er</sup></b> : adopte le budget primitif « Lotissement le chemin de l'étang », pour l'exercice 2024 ;		
<b>Article 2</b> : précise que les crédits sont votés par chapitre ;		
<b>Article 3</b> : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif « Lotissement le chemin de l'étang ».		

**Alban MOQUET**

*Les terrains ont été mis en vente. On a déjà des acheteurs. L'objectif est de faire un bénéfice de 100 000 € avec les ventes.*

**Anthony LE TRIOPNNAIRE**

*Je pensais qu'il s'agissait d'un bénéfice de 150 000 €.*

**Alban MOQUET**

*C'est volontairement que je ne dis pas 150 000 € car les 50 000 € correspondent à une subvention du Département.*

**Gérard GUILLERON**

*Vous me voyez ravi de cette honnêteté. Je serai vigilant là-dessus.*

**Alban MOQUET**

*Si on calcule sur notre budget global. Notre capacité d'investissement d'environ 100 000 € de plus cette année ajoutée aux 150 000 € que l'on doit récupérer de ce projet-là, on va avoir des possibilités d'investissements qui sont bien meilleures que ce que l'on avait auparavant. On va passer au vote.*

A la majorité (pour : 18 - contre : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL - abstentions : 0)

**Alban MOQUET**

*Je suis surpris que vous votiez contre, alors que la commune va gagner 150 000 €. Je ne pige pas.*

**Gérard GUILLERON**

*On n'a jamais été pour ce projet. Nous restons cohérents avec ce que nous avons dit. Vous connaissez les raisons. Ce n'est pas faute de les avoir évoquées.*

**Alban MOQUET**

*Autant je comprends que vous vous absteniez ou que vous votiez contre un budget, mais sur un projet qui fait gagner de l'argent à la mairie, je suis étonné que vous votiez contre.*

**2024-03-04 - Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024**

Délibération présentée par Fabien KERMORVANT

Conformément au code général des impôts, notamment les articles 1636 B sexies et 1639 A, le conseil municipal fixe chaque année avant le 15 avril les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a organisé la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à compter de 2021. La commune doit à nouveau voter un taux de taxe d'habitation pour 2024, qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux locaux vacants. La commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 propose de reconduire pour 2024 les taux votés en 2023.

**Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Considérant les besoins de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de fixer les taux de fiscalité comme suit, pour 2024 :

<b>TAXES MÉNAGES</b>	<b>Taux votés en 2023</b>	<b>Taux pour l'année 2024</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,15 %	<b>39,15 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,36 %	<b>60,36 %</b>
Taxe d'habitation	17,45 %	<b>17,45 %</b>

**Alban MOQUET**

*On n'augmente pas les impôts. Comme on l'a toujours dit, on n'a pas l'intention d'augmenter les impôts sur notre mandat, même si, on en a parlé tout à l'heure, l'énergie augmente énormément. On sait très bien que c'est très difficile pour tous les ménages. On a décidé de ne pas augmenter les impôts et on continuera ainsi jusqu'à la fin du mandat.*

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

**2024-03-05 - Subvention versée au budget annexe du CCAS - Exercice 2024**

Délibération présentée par Laurie GUEGANO

Il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 175,00 € au budget annexe du CCAS.

**Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe du CCAS ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide l'attribution d'une subvention de 9 175,00 € au budget annexe du CCAS ;

**Article 2** : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Alban MOQUET**

*On abonde le budget du CCAS. C'est pris du budget principal. Le CCAS ne fait pas de recettes.*

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

**2023-03-06 - Subvention versée au budget annexe dynamisation économique - Exercice 2024**

Délibération présentée par Alban MOQUET

Il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 710,00 € au budget annexe dynamisation économique.

**Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe dynamisation économique ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide l'attribution d'une subvention de 33 710,00 € au budget annexe dynamisation économique ;

**Article 2** : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Gérard GUILLERON**

*Donc le budget principal abonde bien le budget annexe dynamisation économique.*

**Alban MOQUET**

*On ne s'en est jamais cachés.*

**Gérard SALOMON**

*C'était l'évidence même depuis le début, puisque nous aurons les recettes plus tard.*

**Alban MOQUET**

*On ne va pas revenir là-dessus. Nous en avons parlé tout à l'heure.*

A la majorité (pour : 18 - contre : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL - abstentions : 0)

**2024-03-07 - Participations financières aux établissements scolaires - Année 2024**

Délibération présentée par Sophie LE VAGUERESSE

Il est proposé au conseil municipal l'attribution des participations financières pour les établissements scolaires de la commune de la manière suivante :

Intitulé	Montants votés en 2023	Propositions pour 2024
<b>Ecoles publique et privée</b>		
Subvention BCD	610,00 €	610,00 €
Participation pour activités d'éveil et pédagogiques : par élève monterblancais	17,00 €	17,00 €
Subvention pour sorties scolaires et activités sportives dont piscine : par école	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Ecole privée (sous contrat d'association)</b>		
Contrat d'association pour le fonctionnement et le personnel de service	Délibération spécifique	Délibération spécifique

**Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Considérant la nécessité d'aider financièrement les établissements scolaires monterblancais ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide l'attribution des subventions ou participations telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus ;

**Article 2** : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2024-03-08 - Contrat d'association avec l'école privée Notre-Dame de la Croix - Année 2024**

Délibération présentée par Marie PAITEL

Il est proposé au conseil municipal de participer, sous forme d'un contrat d'association, au financement de l'école privée Notre-Dame de la Croix, pour les dépenses de fonctionnement et de rémunération du personnel de service.

#### **Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 442-5-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'aider financièrement l'école privée Notre-Dame de la Croix à hauteur du coût d'un élève dans une école publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide d'attribuer une subvention de :

- 1 385 € par élève monterblancais scolarisé en classes maternelles,
- 426 € par élève monterblancais scolarisé en classes élémentaires ;

**Article 2** : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **Anthony LE TRIONNAIRE**

*« Seront » ou « sont » inscrits ? (sur le projet de délibération était inscrit à l'article 2 : « précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 ».*

#### **Alban MOQUET**

*C'est une formulation.*

**Gérard SALOMON**

*Avant le vote c'est « seront », après le vote, c'est « sont » inscrits.*

**Alban MOQUET**

*C'est du fonctionnement traditionnel. On a une obligation de donner la même chose aux écoles privées et publiques.*

**Gérard GUILLERON**

*Tout se passe bien dans les écoles ?*

**Alban MOQUET**

*Oui très bien. Mais on a perdu une classe à l'école publique.*

**Gérard GUILLERON**

*A l'école privée, ils ne perdent pas d'élèves et ne ferment pas de classe ?*

**Alban MOQUET**

*Pour l'instant, on n'est pas dans une phase montante des élèves dans les écoles.*

**Gérard GUILLERON**

*C'est étonnant.*

**Alban MOQUET**

*Moi, ça ne m'étonne pas du tout. D'ailleurs, en début de mandat, on a eu une réunion avec la CAF, qui nous expliquait bien que de toute façon, c'était en phase descendante. Pourquoi ? Parce que le foncier augmente tellement que l'on devient très chers pour de jeunes couples qui s'installent.*

**Gérard GUILLERON**

*Ce qui nous embête, ce sont les Parisiens qui achètent.*

**Alban MOQUET**

*Une grande partie des gens qui s'installent à Monterblanc, comme sur la périphérie, viennent le plus souvent de Vannes, Saint-Avé, de la côte, car les prix sont devenus tellement importants que la population recule dans les terres. Il s'agit avant tout de gens originaires du Morbihan. Il y a également quelques Parisiens. S'ils s'intègrent bien, pourquoi pas. Si on avait de jeunes Parisiens, on aurait des enfants dans les écoles. Ce n'est pas le cas.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Ce qui a été dit c'est que parmi les Parisiens qui viennent s'installer à Monterblanc, une grande majorité est sans enfants. C'est cela qui est dommage.*

**Alban MOQUET**

*Partout en France, on ne fait pas d'enfants. Il y a de plus en plus de retraités. Il y a un vieillissement de la population. Il faut donc s'attendre à avoir de plus en plus de retraités. C'est normal.*

A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

**2024-03-09 - Conventions avec Morbihan énergies - Lotissement le chemin de l'étang, rue du Pont**

**Morio**

Délibération présentée par Jérôme CHEVILLON

Dans le cadre du projet de lotissement du chemin de l'étang, une collaboration est proposée avec Morbihan énergies, dont les modalités sont fixées par les trois conventions ci-après :

- Une convention de partenariat pour la pose de fourreaux des réseaux Telecom
- Une convention de financement et de réalisation - Télécom et pose de fourreaux

Le montant prévisionnel des travaux à la charge de la commune représente 9 800 € HT, soit 11 760 € TTC,

- Une convention de financement et de réalisation – Eclairage, extension

Le montant prévisionnel des travaux à la charge de la commune représente 4 180 € HT, soit 5 016 € TTC ; la participation de Morbihan énergies s'élève à 1 254 €.

### Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve les trois conventions ci-dessus détaillées, se rapportant aux travaux situés rue du Pont-Morio, dans le cadre plus vaste de l'aménagement du lotissement communal le chemin de l'étang ;

**Article 2** : autorise M. le Maire à signer avec Morbihan énergies ces trois conventions annexées à la présente délibération ;

**Article 3** : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget annexe le chemin de l'étang ;

**Article 4** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

### **2024-03-10 - Demande de fonds de concours - Création d'une piste cyclable**

Délibération présentée par Laurent TRENTESAUX

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération soutient les communes du territoire dans leur projets en faveur du vélo. Des fonds de concours sont attribués aux communes qui réalisent des voies cyclables.

Afin de poursuivre le maillage du territoire communal en piste cyclable, la commune souhaite relier Corn-er-Hoët à la voie verte, de manière à établir une continuité cyclable entre le bourg et les abords de l'aérodrome, le camping les Jardins du Morbihan, mais également vers d'autres communes limitrophes : Saint-Avé et Plaudren.

Pour ce projet reliant Corn-er-Hoët à la voie verte, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Plan de financement

#### **Dépenses HT**

Etudes : 28 575 €

Travaux :	904 832 €
Total :	933 407 €

#### **Recettes**

DSIL 2020 :	88 993 €
Conseil départemental :	225 000 €
GMVA :	262 500 €
Commune :	356 914 €

#### **Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions,

**Article 1<sup>er</sup>** : sollicite un fonds de concours auprès de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, en vue de la réalisation d'une piste cyclable entre Corn-er-Hoët et la voie verte ;

**Article 2** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **Anthony LE TRIONNAIRE**

*Cela a été évoqué en commissions. Parle-t-on d'une piste cyclable ou d'une voie verte ? Les deux notions apparaissent.*

#### **Alban MOQUET**

*Depuis le départ, l'appellation est « piste cyclable ». Dans la réalisation, il s'agira d'une voie verte, car l'aménagement sera réservé aux piétons et aux cyclistes.*

#### **Anthony LE TRIONNAIRE**

*Le reste à charge pour la commune est extrêmement élevé.*

#### **Alban MOQUET**

*Je vais en parler. C'est simple. La somme de 933 407 € est une estimation. On n'a pas encore les devis des entreprises. Les prix ont augmenté par rapport au projet initial car les augmentations sont générales, sur les matériaux, l'énergie... Vous le savez très bien. Les subventions de GMVA sont calculées au kilomètre. Elles n'ont donc pas changé. Nous continuons à travailler sur les subventions. D'autres viendront peut-être s'ajouter. Aujourd'hui, on est à 60 %. On espère monter à 80 %. On y travaille. D'autres subventions arriveront. Si on prend le projet global, c'est une réserve foncière qui a été faite durant le mandat de M. Gérard GUILLERON. Pourquoi à cet endroit ? Car des travaux avaient été réalisés au Goh-Len avec une piste cyclable. Il s'agit donc de la continuité de cette voie douce. Cela a été également fait sur Kersimon. Ce sont les deux voiries qui ont été réalisées avec des pistes cyclables. Il s'agit donc d'une continuité du projet de Gérard GUILLERON. On réalise la jonction entre deux projets que vous avez faits durant votre mandat. On espère récolter des subventions supplémentaires, et on y travaille.*

#### **Anthony LE TRIONNAIRE**

*Le projet n'est pas inintéressant. Mais le montant des travaux est colossal.*

**Alban MOQUET**

*Le projet est simple. On a une ville qui est éloignée de l'aéroport.*

**Gérard GUILLERON**

*Rien de nouveau.*

**Alban MOQUET**

*On est bien d'accord. Tout notre pôle touristique aujourd'hui est autour de l'aérodrome, avec le MAM. On a des bunkers qui se font visiter. On a l'accrobranche, le site de l'aérodrome, des habitants, le camping qui draine 4 000 personnes sur un été... Aujourd'hui, on est au camping, on ne peut pas venir à vélo dans le bourg de Monterblanc. C'est primordial aujourd'hui de relier ces deux endroits. On y travaille.*

**Gérard GUILLERON**

*Vous me voyez ravi que vous pensiez que ce lieu autour de l'aérodrome est important pour Monterblanc. Vous nous avez critiqué. Vous nous disiez que notre mandature ne voyait que par l'aérodrome. J'ai toujours dit que c'était le seul pôle attractif de la commune. Et l'aérodrome n'est pas à Meucon ; il est à Monterblanc.*

**Alban MOQUET**

*On n'a pas critiqué l'aérodrome. On a critiqué l'investissement que vous avez réalisé sur l'aérodrome. C'est un peu différent.*

**Gwénaél LE GARGASSON**

*Je reviens sur le coût de la voie verte. On n'a pas de foncier à acheter. Avec notre première étude, on devait aller chez MM. FRAVAL, RIBOUCHON... On devait acheter du foncier.*

**Gérard GUILLERON**

*Cela n'était pas notre projet. On avait dit que c'était une incurie. Ça a coûté quand même des frais d'études à hauteur d'environ 20 000 €.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Le nouveau projet est certainement intéressant. Est-ce qu'on a les moyens ?*

**Gwénaél LE GARGASSON**

*On va se donner les moyens.*

**Jérôme CHEVILLON**

*Il y a aussi la sécurisation de cette route.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Ça fait cher le kilomètre.*

**Alban MOQUET**

*Je pense que cette voie verte sera très utilisée. C'est vraiment une connexion intéressante.*

**Véronique TANGUY**

*Il y a de plus en plus de gens qui vont à vélo jusqu'à Saint-Avé pour travailler.*

**Alban MOQUET**

*Quand je vois un vélo sur la départementale, à la vitesse où certains roulent aujourd'hui, j'ai peur pour lui. Là, on va quand même sécuriser. Et il y aura des connexions avec les chemins de randonnée autour.*

A la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL)

**2024-03-11 - Demande de subvention départementale - Création d'une piste cyclable**

Délibération présentée par Laurent TRENTESAUX

Le dispositif « mobilités douces » est porté par le conseil départemental du Morbihan. Il vise à accompagner et développer le maillage des liaisons et équipements cyclables dans un objectif de déplacement alternatif conformément à la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019.

La dépense subventionnable annuelle est plafonnée à 750 000 € HT et doit s'élever au minimum à 15 000 € HT. Une délibération du conseil municipal mentionnant la nature et le coût des travaux doit accompagner le dossier de demande de subvention.

Il est proposé de solliciter l'aide du conseil départemental pour le projet de création d'une piste cyclable reliant Corn-er-Hoët à la voie verte.

Plan de financement

**Dépenses HT**

Etudes :	28 575 €
Travaux :	904 832 €
Total :	933 407

**Recettes**

DSIL 2020 :	88 993 €
Conseil départemental :	225 000 €
GMVA :	262 500 €
Commune :	356 914 €

**Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions,

**Article 1<sup>er</sup>** : sollicite l'aide départementale, au titre du dispositif « mobilités douces », en vue de la réalisation d'une piste cyclable entre Corn-er-Hoët et la voie verte ;

**Article 2** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL)

**2024-03-12 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Délibération présentée par Alban MOQUET

La Fondation du patrimoine est une organisation privée non lucrative. Elle aide les propriétaires, collectivités, particuliers ou associations qui investissent dans la valorisation de leur patrimoine.

La Fondation recherche à cette fin des financements publics et privés.

Par délibération en date du 25 janvier 2024, le conseil municipal a d'ailleurs approuvé la convention de financement, grâce au mécénat, entre la commune de Monterblanc et la Fondation du patrimoine, relative aux travaux de restauration du hangar n°2, situé rue du Chevallier d'Orgeix.

Il est proposé d'adhérer à la Fondation du patrimoine, le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élevant à 500 €.

### Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine ;

**Article 2** : approuve le versement d'une subvention à la Fondation du patrimoine, au titre de l'année 2024, pour un montant de 500 € ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

**Article 4** : dit que des crédits sont inscrits au budget principal de l'année 2024 pour régler cette adhésion.

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*J'aimerais bien avoir des précisions.*

**Alban MOQUET**

*Aujourd'hui, on a diligenté un bureau d'études pour rénover le hangar n°2 à l'identique, avec l'architecte, M. BLEHER. Dès le départ, on avait dit que l'on ne voulait pas participer financièrement à ce projet, car c'était trop lourd. On a donc sollicité la Fondation du patrimoine, qui nous a trouvé un mécénat à hauteur de 150 000 €, éventuellement renouvelable.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*C'était 600 000 € à la base.*

**Alban MOQUET**

*Ils nous avaient parlé de 400 000 € ou 500 000 €, c'est vrai. Je suis d'accord avec toi. Là, il s'agit d'une somme de 150 000 € renouvelable une fois, soit 300 000 €. En considérant les chiffrages réalisés, cette somme de 300 000 € correspond à la part de la mairie. Cela voudrait dire que le Département, la Région et l'Etat paieraient une partie de ces bâtiments et le reste à charge pour la commune serait pris en charge par la Fondation du patrimoine. La Fondation a fait un très bon travail en trouvant un mécène. On ne va pas s'en plaindre. C'est un bon retour d'adhérer à la Fondation du patrimoine, d'autant que nous aurons peut-être besoin de la Fondation du patrimoine dans l'avenir, pour aménager les Halles de Mangolérien ou des projets comme cela.*

**Gérard GUILLERON**

*Pour mémoire, nous avons sollicité la Fondation du patrimoine avant que vous ne soyez là.*

**Alban MOQUET**

*Oui, probablement.*

**Alban MOQUET**

*C'est même sûr.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*L'information en commission, c'était 600 000 € convenus, mais ramenés à 150 000 € durant deux ans.*

**Alban MOQUET**

*Je n'ai plus les chiffres en tête. La Fondation avait dit sans doute un peu plus. Aujourd'hui, la somme correspond au reste à charge pour la commune, c'est cela qui est important pour nous.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*C'est la commune qui va avancer les montants. Il faudra peut-être emprunter ?*

**Alban MOQUET**

*C'est bien sûr la commune qui va avancer l'argent. Si on ne le faisait pas, on perdait le mécénat de la Fondation du patrimoine. C'est pour cela qu'on l'a fait.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Est-ce que l'on a la certitude que la somme sera versée ?*

**Alban MOQUET**

*On a une convention signée avec la Fondation du patrimoine. Ce n'est pas le mécène qui signe avec nous directement.*

**Gérard GUILLERON**

*Je rassure tout le monde, on récupèrera le FCTVA.*

**Gérard SALOMON**

*Au début, c'est le MAM qui avait trouvé un mécénat à hauteur de 600 000 €.*

**Alban MOQUET**

*Quoi qu'il en soit, l'important c'est que la commune ne sorte pas d'argent.*

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

**2024-03-13 - Modification de la durée hebdomadaire de service**

Délibération présentée par Aurore ALLAIN

M. le Maire informe l'assemblée que compte tenu du besoin pour le poste de directeur adjoint de l'ALSH de disposer de plus de temps pour la partie administrative, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

M. le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L. 313-1 et L. 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de

### Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération en date du 11 décembre 2019 créant l'emploi d'adjoint d'animation à raison de 31h40 hebdomadaires ;

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : adopte la proposition de M. le Maire ;

**Article 2** : décide de modifier ainsi le tableau des emplois ;

**Article 3** : inscrit au budget principal de la commune les crédits correspondants.

A la majorité (pour : 23 - contre : 0 - abstentions : 0)

### **2024-03-14 - Demande de subvention départementale - Programme de Solidarité Territoriale 2024**

#### **- Acquisition d'un véhicule**

Délibération présentée par Jérôme CHEVILLON

La commune souhaite acquérir un véhicule pour les services techniques. Cette voiture pourrait également être utilisée par les élus et les autres services, par exemple pour se rendre à des réunions ou à des formations ou encore pour réaliser des achats.

Plan de financement

Achat du véhicule : 17 214 € HT

Département du Morbihan (PST) : 3 442 €

Afin de contribuer au financement de cet achat, pour un montant de 17 214 € HT, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter le Département du Morbihan, au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale).

### Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 4 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions,

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve la procédure ci-dessus décrite et son plan de financement ;

**Article 2** : autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du Programme de Solidarité Territoriale ;

**Article 3** : autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Alban MOQUET**

*Il nous manquait un véhicule pour les services. Il pourra éventuellement servir à des élus, dans le cadre de l'exercice du mandat. Le véhicule est neuf. On a choisi un véhicule neuf, hybride, gaz et essence.*

**Gérard GUILLERON**

*C'est pour remplacer la camionnette actuelle ?*

**Alban MOQUET**

*Non. On garde la camionnette.*

**Gérard GUILLERON**

*Ce qui nous a fait bondir un peu, c'est de voir qu'il s'agit d'un véhicule pour les élus.*

**Alban MOQUET**

*Non. C'est dans le cadre d'un dépannage. Le véhicule pourra être utilisé lorsqu'un élu est amené à se déplacer pour réaliser des achats, par exemple pour le repas des aînés.*

**Ronan LARCIN**

*Lorsque Josiane TRIONNAIRE et Françoise GOUPIL effectuent des achats pour le repas des aînés, elles pourront utiliser ce véhicule.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Autrement, s'agit-il d'un véhicule pour le service technique ? Pour les autres services ?*

**Alban MOQUET**

*Principalement pour Pierrick KERGUS, pour le service « bâtiments ».*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Pourra-t-il rentrer chez lui avec ce véhicule ?*

**Alban MOQUET**

*Non. C'est un véhicule uniquement pour le service.*

A la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL)

**II- Arrêtés, délégations consenties au Maire – article L. 2122-22 du CGCT (code général des collectivités territoriales)**

**Dépenses > 3 000 € HT**

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>TIERS</b>	<b>Montant HT</b>
21/03/2024	Consommation eau divers bâtiments communaux 2023	SAUR	13 811,34 €
21/03/2024	Acompte participation relais petite enfance 2024	Saint-Nolff	5 419,02 €
28/03/2024	Achat 14 îlots aménagement voirie chicanes	QUEGUINER	12 308,40 €
28/03/2024	Portables DST, DGS et Télétravail	MEDIA BUREAUTIQUE	4 261,74 €
10/04/2024	Réhabilitation studio Fontaine St Pierre	MPGAZ	10 227,14 €

**Gérard GUILLERON**

*La chicane installée à Mangolérian est très mal placée. Je pense qu'il y aura un accident rapidement.*

**Alban MOQUET**

*Ça, il faut en faire part aux référents de quartiers.*

**Gérard GUILLERON**

*Le seul point positif, c'est qu'il n'y a plus de camions à passer. En revanche, la chicane est très mal placée.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Il y a un bus à passer.*

**Gérard GUILLERON**

*Oui. J'aimerais bien savoir pourquoi il y a un bus qui passe tous les soirs à Mangolérian.*

**Alban MOQUET**

*Peut-être pour le ramassage d'enfants.*

**Gérard GUILLERON**

*Non.*

**Anthony LE TRIONNAIRE**

*Il y a un bus qui va du camp militaire vers Kersimon et celui-ci va de Saint-Nolff, en passant par Mangolérian, vers Kersimon. Pourquoi n'emprunte-t-il pas la départementale ?*

**Alban MOQUET**

*On va se renseigner.*

### III- Calendrier - Evénements à venir

Date reportée pour le vide-greniers - Ecole 1. 2. 3 Soleil. Initialement prévu le dimanche 14 avril, il se déroulera le 22 septembre, de 8h à 18h :

L'école 1.2.3 Soleil organise ses portes ouvertes le vendredi 12 avril de 16h30 à 18h00.

Mercredi 17 avril, à partir de 12h00, salle Jean-Marie PRONO, repas des aînés. Vous êtes tous conviés.

Jeudi 18 avril, au Palais des Arts, à Vannes, concerts de jazz au Palais des Arts. Le groupe est en résidence à Monterblanc à l'Espace Guhur.

Dimanche 5 mai, 15<sup>ème</sup> foire aux puces de Meucon, organisée par GRIMM.

Samedi 18 mai, tournoi de palets bretons au terrain de boules du stade de Monterblanc. Manifestation organisée par l'amicale laïque.

Vendredi 24 et samedi 25 mai, conférence de Michel TOGNINI, astronaute, hangars MAM

Samedi 25 mai, festival Ek Cé Terra au complexe sportif, organisé par l'association les In Terra'Ctions

Retour des apéros-concerts organisés par Totem du 31 mai au 28 juin 2024.

L'Univers de la danse présentera son gala le dimanche 9 juin 2024 à 17h00 au Palais des Arts à Vannes.

Les places seront en vente sur le site [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com).

Fête des sous-bois le 15 juin.

Réunion publique pour le projet de piste cyclable le mardi 21 mai, à 19h00

Réunion technique pour l'analyse des offres du projet de piste cyclable vendredi 24 mai, à 10h00.

Gérard GUILLERON et Jean-Luc ROBERTON sont conviés.

Mardi 4 juin, 19h00, commission urbanisme et travaux

Jeudi 6 juin, 19h00, commission finances, RH, questions juridiques

Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 13 juin 2024, 19h30

#### **Alban MOQUET**

*J'annonce trois décès. Trois figures de notre commune, qui sont parties en une semaine. Ange TUAL. Gérald LAPACHERIE, qui a beaucoup travaillé pour la communication de la commune. Marc JEUNESSE, qui était le secrétaire du Club du Bel âge.*

#### **Anthony LE TRIONNAIRE**

*J'ai une question complémentaire. Les panneaux d'affichage sont-ils réservés aux associations monterblancaises ou ouverts à des associations extérieures ?*

#### **Alban MOQUET**

*Ils sont réservés aux associations de la commune. Mais, si une demande est réalisée par une association d'une commune limitrophe, on peut accepter, dès lors que nous n'avons pas d'animations à ce moment. On fait enlever la communication s'il n'y a pas eu de demande préalable en mairie.*

M. le Maire lève la séance à 20h40.

La Secrétaire,  
Louise MOQUET

Le Maire,  
Alban MOQUET

